

Le très hon. M. Diefenbaker: Pourquoi alors le rapport de la commission de conciliation du 1^{er} janvier 1967 et du 1^{er} juillet 1967 n'a-t-il pas été incorporé?

Troisièmement, nous n'accorderions, pour le moment, aucune subvention parce...

L'hon. M. Pickersgill: Le très honorable représentant a laissé bien des choses de côté.

Le très hon. M. Diefenbaker:

... qu'à notre avis les chemins de fer sont en mesure de payer l'augmentation des salaires jusqu'à ce que la Commission royale d'enquête sur les transports soumette son rapport—le premier ministre a dit que ce serait vers la fin mars,—et jusqu'à ce que le gouvernement soit alors en mesure d'examiner l'ensemble du problème relatif aux finances des chemins de fer à la lumière des mesures qui ont été prises. C'est ainsi que l'opposition libérale aurait empêché la grève, et ce faisant, elle aurait rendu justice aux employés sans, à notre avis, nuire à la position des chemins de fer.

L'hon. M. Pickersgill: Si le très honorable représentant me permettait de lui poser une question... (*Exclamations*).

L'hon. M. Monteith: Asseyez-vous, Jack, vous ferez votre discours plus tard.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le chef de l'opposition a la parole.

L'hon. M. Pickersgill: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je permettrai à l'honorable représentant de poser sa question quand j'aurai fini.

L'hon. M. Pickersgill: Je pose la question de privilège.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oh, une question de privilège.

L'hon. M. Pickersgill: Ma question de privilège est très simple. Quand on prétend citer un passage du hansard, on devrait le citer en entier.

Le très hon. M. Diefenbaker: Très bien.

L'hon. M. Pickersgill: Le très honorable représentant a soigneusement omis certains mots de ce paragraphe, comme cela s'est produit à bien des occasions dans le passé.

Le très hon. M. Diefenbaker: Voilà le genre d'interruptions que fait d'ordinaire l'honorable représentant. Quand il se voit à court d'arguments, il nous amène l'un de ces écrans de fumée factices. Il aura tout le loisir d'examiner ce que j'ai à dire et d'en traiter en détail—je m'attends qu'il le fasse—et j'espère qu'il aura plus de succès que son chef.

Or, j'ai mentionné tantôt le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme en fait foi la page 387 du hansard, il a déclaré:

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement les observations qu'a faites le premier ministre hier, ce qu'il a dit à la télévision hier soir et la troisième partie de son discours en cette enceinte cet après-midi. Je désire affirmer tout d'abord que le chef de l'opposition a hier fait connaître clairement et précisément sa position.

Il approuve donc ce que le premier ministre d'aujourd'hui a dit à cette occasion.

Nous affirmons qu'on aurait dû empêcher la grève.

Ces paroles catégoriques sont d'un homme qui connaît ses problèmes ouvriers de première main.

Nous aurions pris les mesures voulues pour rendre la grève inutile au lieu d'appliquer un rapport minoritaire, comme le fait le gouvernement. Nous aurions favorisé un règlement fondé sur le rapport majoritaire de la commission de conciliation qui a été agréé par les employés des chemins de fer.

Les cheminots ont-ils accepté le présent rapport?

L'hon. M. Martin: Combien leur avez-vous donné en 1960?

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous parlons d'aujourd'hui.

L'hon. M. Starr: Nous l'avons négocié et réalisé par des négociations collectives.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable représentant a réglé la question presque aussi complètement qu'il a réglé un certain problème international récemment. Et de poursuivre:

Pour ces raisons, si nous avons été au pouvoir, il n'y aurait pas eu de grève mais bien plutôt un règlement équitable.

Ce sont les gens qui occupent aujourd'hui les banquettes ministérielles.

L'hon. M. Starr: Et nous avons une grève.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce sont les gens qui savaient comment régler ces questions. Et les voici devant le Parlement. Au lieu de faire en sorte que le Parlement se réunisse, comme il aurait pu le faire mercredi et jeudi derniers, ils ont attendu.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, le premier ministre nous a exposé en détail la façon dont le gouvernement s'est occupé de cette question. Par conséquent, je me dois, je pense, de consigner au compte rendu le dossier de la politique d'évasion du gouvernement.